



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

4C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - PROFESSIONAL SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8086-152167/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client T8086-152167	Date 2017-02-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-384-30689	
File No. - N° de dossier 384zm.T8086-152167	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaudoin, Michael	Buyer Id - Id de l'acheteur 384zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4892 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

SOLLICITATION AMENDEMENT 006

CET AMENDEMENT EST PORTÉ À:

- INCLURE LES QUESTIONS ET RÉPONSES SUIVANTES À LA SOLLICITATION
 - MODIFIER L'ATTACHEMENT 4.1 QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE
 - MODIFIER L'ATTACHEMENT 4.1 VOLET 3 GESTIONNAIRE DE PROJET (C1)
 - MODIFIER L'ATTACHEMENT 4.1 VOLET 3 ARCHITECTE-CONSEIL DE L'ORGANISATION (O1)
(VERSION ANGLAISE SEULEMENT)
 - MODIFIER L'ATTACHEMENT 4.1 VOLET 3 ARCHITECTE-CONSEIL DE L'ORGANISATION (C3)
(VERSION ANGLAISE SEULEMENT)
 - MODIFIER ARTICLE 5.3 (II) CERTIFICATION DE LANGUE
 - PROLONGER LA DATE DE CLOTURE DE LA SOLLICITATION AU 1 MARS 2017 À 14H
-

Question 63 : Nous comprenons que l'État recherche des fournisseurs ayant la capacité de doter en personnel de grands projets. Beaucoup de projets du gouvernement du Canada sont réalisés au moyen de plusieurs contrats différents qui sont souvent exécutés simultanément.

Pour les critères obligatoires de l'entreprise O1, l'État accepterait-il trois projets réalisés au moyen de plusieurs contrats dotés de 10 ressources pendant une période de 12 mois consécutifs à condition que chaque projet soit pour un seul client?

Réponse 63: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 12.

Question 64 : Veuillez consulter la page 106, P.9 Gestionnaire de projet P.9 – Niveau 3, O1. L'État pourrait-il envisager de modifier le critère ainsi : « *Le soumissionnaire doit avoir dix (10) années d'expérience démontrée au cours des quinze (15) dernières années dans la gestion de mises en œuvre de projets de GI-TI à grande échelle pour le gouvernement du Canada ou le secteur privé...* »?

Réponse 65: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 12 et la Réponse 19.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 65 : À la page 68, O1 Qualifications de l'entreprise – Sommaire des projets stipule : « Le soumissionnaire doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI), dans le cadre desquels il a fourni des services identiques ou similaires à ceux du volet pour lequel il présente une soumission; au moins un de ces contrats doit avoir été conclu avec un client gouvernemental (société d'État fédérale, provinciale ou municipale). Dans la plupart des DP du palier 2 portant sur de grands contrats de SPICT, il est demandé de fournir des références d'entreprises afin de montrer la portée générale et la capacité à fournir plusieurs ressources simultanément. De nombreux contrats attribués comportent un vaste éventail de catégories parmi de nombreux rôles différents relatifs aux SPICT, mais rien ne garantit qu'elles correspondent exactement aux exigences de TC. Limiter les organisations à ne pouvoir utiliser que les références qui correspondent directement à ces exigences précises limitent la concurrence. Afin de faciliter un processus d'approvisionnement équitable et concurrentiel, nous demandons de modifier le critère ainsi : « Le soumissionnaire doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI); au moins un de ces contrats doit avoir été conclu avec un client gouvernemental (société d'État fédérale, provinciale ou municipale). » Voici un exemple d'une DP portant sur des SPICT à plusieurs volets, qui utilisait ce langage : Santé Canada – DP n° HT218-143802/A.

Réponse 65: Le Canada a examiné votre demande et modifie M1 comme suit:

SUPPRIMER: O1 Qualification de l'entreprise

INSÉRER: O1 Qualification de l'entreprise

O1	<p>Qualifications de l'entreprise – Sommaire des projets</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI), dans le cadre desquels il a fourni des services identiques ou similaires* à ceux du volet pour lequel il présente une soumission; au moins un de ces contrats doit avoir été conclu avec un client gouvernemental (société d'État fédérale, provinciale ou municipale).</p> <p>Le soumissionnaire doit clairement indiquer le volet pour lequel il présente une soumission.</p> <p>Pour chaque contrat mentionné :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la valeur du contrat doit être d'au moins 2 M\$;b) le contrat doit avoir été octroyé au minimum douze (12) mois, mais pas plus que dix (12) ans, avant la date de fermeture de cet appel d'offres;c) le contrat doit avoir un calendrier d'exécution d'au moins deux (2) ans au cours des dix (10) dernières années
-----------	--

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<p>d) le soumissionnaire doit y avoir consacré un minimum de dix (5) ressources simultanément sur une période d'au moins douze (12) mois consécutifs dans les dix (12) dernières années.</p> <p>e) Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir des références du client pour trois (3) contrats distincts en GI-TI (une référence par contrat) exécutés au cours des dix (10) dernières années. Les références doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">i. le nom de l'organisation;ii. le numéro du contrat;iii. une description des services fournis;iv. le nom et soit le numéro de téléphone, soit l'adresse courriel de la personne responsable du contrat dans l'organisation;v. la date d'octroi du contrat;vi. l'échéance du contrat;vii. la valeur monétaire du contrat;viii. le nombre de ressources fournies.
--	--

Question 66 : Pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, Qualifications de l'entreprise, O1 d), à la page 68, exige que « le soumissionnaire doit y avoir consacré un minimum de dix (10) ressources simultanément sur une période d'au moins douze (12) mois consécutifs dans les dix (10) dernières années. » Étant donné que les ressources engagées ont le droit de prendre des vacances, les ressources peuvent avoir un contrat valide pendant une période de 12 mois (ou plus), mais ne pas avoir présenté de facture pour certains moments au cours de cette période. Veuillez confirmer que si un soumissionnaire peut démontrer que 10 ressources ou plus ont été engagées pendant la même période de 12 mois consécutifs (en confirmant les dates de début et de fin de leur AT), les ressources individuelles n'avaient pas à présenter de facture pour chacun des mois de cette période.

Réponse 66: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 65.

Question 67 : Référence : Critères obligatoires de l'entreprise

O1 : On demande aux soumissionnaires de répondre en citant des projets dans le cadre desquels ils ont fourni des services identiques ou similaires au volet pour lequel ils présentent une soumission.

Dans la réponse concernant le critère obligatoire O1, nos projets de référence pertinents pour se qualifier comportent des catégories qui couvrent les volets 2 et 3. Par exemple, un contrat satisfaisant à tous les autres critères, mais comprenant les services fournis, y compris : analystes des activités, gestionnaires de projet, directeurs de projet et rédacteurs techniques. Étant donné que, dans cet exemple, les services fournis comprennent ceux définis dans les volets 2 et 3, l'État accepterait-il ce projet comme étant conforme dans la réponse : 1) au volet 2 ou 2) au volet 3, ou 3) au deux à la fois?

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse 67: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 65.

Question 68 : Pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, Qualifications de l'entreprise, C1, à la page 70, demande une expérience de la prestation de services de conseils professionnels en TI*. Comme il est défini dans la note de bas de page, l'État recherche des références à des contrats de fourniture de services « pour les catégories de ressources offertes dans le cadre du volet applicable décrites à l'annexe A... ». Veuillez confirmer que les contrats utilisés pour démontrer cette expérience doivent couvrir collectivement TOUTES les catégories de ressources pour le volet faisant l'objet d'une soumission.

Réponse 68: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 26.

Question 69 : Référence : DP page 78 à 81, Titre du poste B.13 : Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 2

La DP comprend deux postes correspondant à B.13 Spécialiste, soutien des opérations : un pour le soutien des applications et un autre pour la gestion des problèmes/changements. Le Canada peut-il confirmer le nombre total de catégories de ressources et le nombre total de curriculum vitae à soumettre pour le volet 1 – Soutien opérationnel de la GI/TI?

Réponse 69: This requirement has been modified, please refer to Réponse 29.

Question 70 : En ce qui concerne O1, page 68, veuillez préciser la définition de « services identiques ou similaires ». Est-ce que cela correspond aux catégories de ressources précises au sein d'un volet donné, ou aux activités génériques qui engloberaient ce volet?

Réponse 70: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 65.

Question 71 : Si les « services identiques ou similaires » correspondent aux catégories de ressources au sein d'un volet donné, tout contrat référencé doit-il inclure toutes les catégories de ressources au sein de ce volet, ou, un contrat référencé peut-il inclure un sous-ensemble des catégories de ressources, tant que toutes les catégories sont référencées collectivement dans les trois contrats référencés? Notez que dans le premier cas, il serait extrêmement difficile aux soumissionnaires éventuels de trouver trois contrats qui répondent à toutes les exigences relatives à O1, et emploient toutes les catégories de ressources; cela entraînerait une réduction importante du nombre d'entreprises ayant la capacité de répondre, et réduirait donc la concurrence.

Réponse 71: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 65.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 72-1 : En ce qui concerne C1, à la page 70, les contrats référencés doivent-ils être les mêmes que ceux utilisés dans O1, ou peut-on utiliser autant de contrats que nécessaire pour être en mesure de démontrer une expérience dans toutes les catégories de ressources pour un volet donné?

Question 72-2 : En ce qui concerne le volet 3 – Soutien de projets, le Canada peut-il confirmer l'exigence linguistique relative à l'administrateur de projet, niveau 2?

Réponse 72-1: Les contrats référencés ne doivent pas être identiques à ceux utilisés dans M1.

Réponse 72-2: Veuillez vous référer à la réponse 101 pour la liste des exigences linguistiques par catégorie.

Question 73 : Les soumissionnaires sont-ils autorisés à présenter la même ressource pour les deux rôles d'architecte-conseil de l'organisation (volets 2 et 3), à condition de remplir les deux ensembles d'exigences?

Réponse 73: Une réponse a déjà été fournie, veuillez vous référer à la Réponse 24.

Question 74 : P.2 Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3, Catégorie :

Cette catégorie apparaît dans les volets 2 et 3. Les tâches, les critères obligatoires et les critères cotés de l'énoncé des travaux sont identiques dans les deux volets.

- a) Veuillez confirmer que pour l'architecte-conseil de l'organisation, Niveau 3, les critères *devraient* être identiques pour les deux volets.
- b) Veuillez confirmer que les fournisseurs peuvent présenter la même ressource pour la catégorie d'architecte-conseil de l'organisation dans les deux volets.

Réponse 74:

Réponse 74-1: Le Canada confirme que les critères de l'architecte d'entreprise, niveau 3, sont les mêmes pour les deux workstreams.

Réponse 74-2: Une réponse a déjà été fournie, veuillez vous référer à la Réponse 24.

Question 75 : O1, Architecte de technologie – Niveau 3 :

L'exigence demande «...dix (10) années d'expérience au cours des quinze (15) dernières années... pour des applications personnalisées et des applications disponibles sur le marché »

Veuillez confirmer que le client demande 10 années d'expérience cumulée dans les applications personnalisées et les applications disponibles sur le marché.

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse 75-1: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 39-2.

Réponse 75-2: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 43-2.

Question 76 : C1, Directeur de projet – Niveau 3 :

Est-ce que le client considérerait une mise en œuvre/mise à niveau de logiciels de système de GI-TI d'entreprise (similaires aux projets utilisés pour démontrer l'expérience dans O2) comme une « mise à jour de logiciels de bureautique à grande échelle »?

Si non, veuillez préciser les types de projets qui seraient considérés comme conformes dans C1 en dehors des mises à niveau du système d'exploitation.

Réponse 76: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 47.

Question 77 : C1, Gestionnaire de projet – Niveau 3 :

Serait-il suffisant que la ressource ait élaboré des documents d'approbation de projet tels que : analyses de rentabilisation, prototypes, chartes, etc., dans les premiers stades de l'approbation du projet? Veuillez préciser.

Réponse 77: Le Canada a examiné votre demande. Dans un souci de clarté, le Canada modifie cette exigence.

SUPPRIMER: P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 3

INSÉRER: P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 3

C1	<p>Expérience démontrée dans la rédaction d'un minimum de trois (3) documents d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>Pour chaque DAP désigné, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <p>a) l'organisation, le titre du DAP et la description des travaux;</p>	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Expérience démontrée dans la rédaction de trois (3) documents d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p> <p>2 points – Expérience démontrée dans la rédaction de trois (3) documents d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du</p>		
----	---	---	--	--

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	b) la date et le temps consacré à la rédaction du DAP;	gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années		
	c) la taille de l'organisation à laquelle le DAP a été fourni.	3 points – Expérience démontrée dans la rédaction de plus de trois (3) documents d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années		

Question 78 : Nous sommes un fournisseur de SPICT détenant actuellement un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) du palier 1. Nous aimerions faire une soumission dans le cadre de la demande de propositions T8086-152167 de Transports Canada. Mais, selon la demande propositions, seuls les titulaires d'un AMA du palier 2 ont le droit de présenter des propositions. Est-ce que TC pourrait envisager d'élargir la gamme de paliers pour inclure les titulaires du palier 1 dans le cadre de la qualification?

Réponse 78: Compte tenu de la complexité et de la valeur de l'exigence, le Canada a déterminé qu'il s'agissait d'une sollicitation de paliers 2.

Question 79 : Il semble que TC demande deux spécialistes de soutien, Exploitation – Niveau 2; l'un avec une expérience du conditionnement d'applications logicielles pour le déploiement, et l'autre avec une expérience de la gestion des problèmes/changements. Cela signifierait que, au total, TC nécessite 5 CV pour le volet 1 :

- 1 Spécialiste, service de dépannage – Niveau 1
- 1 Spécialiste, service de dépannage – Niveau 2
- 1 Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 1
- 1 Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 2

Pouvez-vous confirmer que cela est exact?

Réponse 79: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 29.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 80 : Les soumissionnaires sont-ils autorisés à présenter la même ressource pour les deux rôles d'architecte-conseil de l'organisation (volets 2 et 3), à condition de remplir les deux ensembles d'exigences?

Réponse 80: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la 24.

Question 81 : En ce qui concerne le volet 3 – Soutien de projets de la GI-TI, Titre du poste : P.2 Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3, O2 et C3 (pages 96 et 98 de la DP), nous avons la question suivante :

Il manque les lettres a) à e) sur la liste O2, ainsi que les lettres a) et b) sur la liste C3. L'État peut-il fournir ces éléments ou nous indiquer s'il s'agit d'une simple erreur typographique?

Réponse 81: Le Canada confirme qu'il s'agit d'une erreur typographique dans la version anglaise.

Question 82 : En ce qui concerne l'exigence O2 du volet 3 relative à l'architecte-conseil de l'organisation - Niveau 3 (page 96 de la DP), celle-ci stipule :

*Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède une expérience en tant qu'architecte-conseil de l'organisation dans deux mises en œuvre à l'échelle de l'organisation ou du ministère de la GI-TI au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé, ayant trait à la mise en œuvre de l'architecture orientée services (SOA) **OU** de projets de TI complexes de transformation opérationnelle.*

Pour chaque projet mentionné :

- a) *le projet doit avoir une équipe de projet d'au moins sept membres;*
- b) *le projet doit avoir une valeur minimale de 2 M\$;*
- c) *il faut démontrer comment le projet désigné vise une mise en œuvre à l'échelle de l'organisation (de quelle manière le projet fournit une architecture de solutions à l'échelle de l'entreprise);*
- d) *il faut démontrer comment le projet mentionné a fourni une architecture orientée services à l'entreprise; **ET***
- e) *il faut décrire la transformation opérationnelle subséquente (quel a été le résultat du projet).*

Afin de rester conforme à l'énoncé initial, nous demandons à l'État de remplacer le **ET** en d) par un **OU**.

Réponse 82: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 46.

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 83 : Selon II. **Certification linguistique**, qui se trouve à la page 22 de la DP.

...chaque personne proposée dans sa soumission parlera couramment anglais.

L'État peut-il confirmer que, tant que chaque personne proposée parle couramment anglais, conformément à l'énoncé ci-dessus, toute autre exigence linguistique sera évaluée seulement après l'attribution du contrat lorsqu'une autorisation de tâche (AT) sera délivrée au(x) fournisseur(s) retenu(s).

Réponse 83: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 101.

Question 84 :

- L'exigence de l'entreprise O1, partie C stipule que : « le contrat doit avoir une durée d'au moins deux ans... »
- et la partie E stipule que les soumissionnaires doivent inclure : « la date d'attribution du contrat et la date d'expiration du contrat »

L'État peut-il confirmer que le contrat doit avoir une **durée de contrat d'au moins 2 ans** et non pas une utilisation d'au moins 2 ans?

Réponse 84: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 19.

Question 85 : En ce qui concerne les qualifications de l'entreprise O1, à la page 68 : L'exigence d'avoir trois contrats pour des services similaires au volet est excessivement restrictive, étant donné le critère (d) selon lequel 10 ressources doivent avoir été fournies pendant une période de 12 mois consécutifs (O1d). Les contrats d'exécution de tâches ont souvent des pics et des creux, car les ressources exigées par le client fluctuent en fonction des besoins des projets et de la période de l'année. Nous demandons donc de modifier O1 (d) comme suit : « **le soumissionnaire doit y avoir consacré un minimum de dix (10) ressources simultanément sur une période d'au moins douze (12) mois consécutifs dans les dix (10) dernières années OU L'ÉQUIVALENT**. *Équivalent signifie que le niveau total des ressources fournies pendant la période de 12 mois est équivalent à 10 ressources par mois (soit au total 120), les mois très chargés compensant les mois creux. Exemple : Pendant six mois au cours de la période de 12 mois, le soumissionnaire a fourni 15 ressources chaque mois (c.-à-d. le niveau de ressources est égal à 90). Pendant les six mois suivants, le soumissionnaire a fourni cinq ressources par mois (c.-à-d. le niveau de ressources est égal à 30). Le niveau total des ressources fournies doit avoir été au moins la quantité minimale (10x12 = 120) au cours de la période de 12 mois. » Cela serait conforme à l'exigence de Transports Canada de fournir régulièrement un grand nombre de ressources simultanées, tout en tenant compte des hauts et des bas des exigences des contrats de tâches. Veuillez examiner cette proposition qui n'a aucune incidence sur la démonstration de la forte capacité du soumissionnaire.

Réponse 85: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 65.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 86 :

En ce qui concerne les qualifications de l'entreprise O1, page 68 : Dans le cas où un soumissionnaire est titulaire d'un gros contrat similaire dans le cadre duquel il a fourni plus de 30 ressources simultanées chaque mois pendant une période de 12 mois, Transports Canada accepterait-il ce gros contrat unique comme équivalent à 3 petits contrats avec 10 ressources par mois, et donc comme entièrement conforme à O1?

Réponse 86: Cette exigence a été modifiée. Veuillez vous référer à la Réponse 65. Le Canada n'acceptera que trois contrats.

Question 87 : En ce qui concerne le critère obligatoire O1 relatif au directeur de projet – Niveau 3, à la page 106 : Les sociétés d'État sont généralement acceptées comme démonstration d'expérience avec le gouvernement du Canada. Pouvez-vous confirmer que cela est le cas pour ce critère?

Réponse 87: Le Canada acceptera l'expérience des gouvernements provinciaux et municipaux, des sociétés d'État et des organismes.

Question 88 : En ce qui concerne le critère C1 relatif au directeur de projet – Niveau 3, à la page 107 : La DP demande une expérience relative aux documents d'approbation de projet (DAP). Nous notons que cet acronyme est spécifique à l'environnement de projet de Transports Canada. Selon le site Web de TPSGC, « Document d'approbation » est un terme générique pour décrire la documentation constituant les spécifications du projet qui nécessite l'approbation avant qu'un projet puisse démarrer. Pouvez-vous confirmer que des documents tels que les analyses de rentabilisation, les chartes de projet, l'approbation préliminaire de projet et d'autres documents qui doivent être présentés pour obtenir l'approbation du projet au sein d'une approche structurée de gestion de projet, sont conformes à cette exigence?

Réponse 88: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 77.

Question 89 : À la page 68 de la DP, en haut du tableau des exigences, l'énoncé suivant apparaît : « Les tableaux ne devraient pas contenir tous les renseignements relatifs aux projets provenant du CV. Seul le numéro de page du CV devrait être incorporé afin que l'évaluateur puisse vérifier cette information. » Pouvez-vous fournir des renseignements supplémentaires sur cette directive? Selon l'énoncé, il ne faut rien inscrire dans le tableau, sauf le numéro de page du CV. Pouvez-vous indiquer si les soumissionnaires peuvent fournir un résumé contenant une liste des numéros de projet utilisés pour la démonstration, avec les périodes et la durée totale de travail effectué par les ressources dans chaque projet, de façon à résumer l'information dans chacun des critères; cela a pour but d'assurer qu'il ne manque aucune référence de CV aux évaluateurs. Pouvez-vous confirmer?

Réponse 89: Afin d'éviter toute confusion supplémentaire, veuillez retirer l'énoncé suivant dans son intégralité de la pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation;

SUPPRIMER: Les tableaux ne doivent pas contenir toutes les informations du projet à partir du CV. Seul le numéro de page du CV doit être incorporé afin que l'évaluateur puisse vérifier ces informations.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 90 : Dans la pièce jointe 4.2 Barème de tarification, il est dit : « En utilisant les tableaux ci-dessous, le soumissionnaire doit indiquer le taux journalier ferme tout compris relatif à chaque catégorie de ressources. Le taux journalier ferme ($C \cdot D \cdot E^*$) relatif à chaque catégorie de ressources doit être multiplié par le nombre estimé de ressources (A^*) et par le niveau d'effort (B^*) et les résultats des multiplications doivent être insérés par le soumissionnaire dans la colonne (F^*). Le soumissionnaire doit insérer la somme de chaque colonne H^* dans la cellule respective qui déterminera le **PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION**

Les tableaux qui suivent pour les trois volets ne semblent pas être configurés comme indiqué ci-dessus. La colonne F des tableaux indique le coût total ($C+D+E$), et nous ne voyons pas de colonne H. Veuillez vérifier que les tableaux de tarification fournis sont exacts, car ils ne semblent pas refléter le processus de tarification indiqué.

Réponse 90: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 16-2.

Question 91 : Nous avons soumis un certain nombre de questions il y a plus d'une semaine par rapport à la présente DP et n'avons reçu aucune réponse aux questions posées. Étant donné que les réponses à ces questions sont essentielles pour que nous puissions présenter une soumission dans le cadre de la présente DP, l'État pourrait-il reporter de deux semaines de la date de clôture pour l'ensemble des fournisseurs afin qu'il soit possible d'évaluer et d'apporter de manière appropriée les changements nécessaires découlant des réponses aux questions dont l'examen est en cours?

Réponse 91: Le Canada fournira une prolongation de la date de clôture.

SUPPRIMER: LA DATE DE CLÔTURE DE LA SOLLICITATION LE 22 FÉVRIER, 2017 À 14:00H

INSÉRER: LA DATE DE CLÔTURE DE LA SOLLICITATION LE 1 MARS, 2017 À 14:00H

Question 92 : Veuillez vous référer aux pages 93 et 96, Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3, O2 qui indique : « Le soumissionnaire doit avoir une expérience démontrée en tant qu'architecte-conseil de l'organisation dans deux mises en œuvre à l'échelle de l'organisation ou du ministère de la GI-TI au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé ayant trait à la mise en œuvre de l'architecture orientée services (SOA) **ou** de projets de TI complexes de transformation opérationnelle » et « d) démontrer comment le projet référencé a mis en œuvre SOA dans l'entreprise, **et** e) décrire la transformation opérationnelle – quel a été le résultat du projet? »

L'État pourrait-il confirmer que le « e » entre les éléments d) et e) cités devrait être un « ou ».

Réponse 92: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 46.

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 93 : Veuillez vous référer à la page 63, appendice C de l'annexe A, qui stipule : « Au moment de remplir les grilles de ressources, des renseignements précis qui démontrent la conformité aux critères demandés et des références au numéro de page du CV devraient être incorporés afin que le Canada puisse vérifier cette information. Les tableaux ne devraient pas inclure tous les renseignements relatifs aux projets provenant du CV. Seule une réponse précise devrait être fournie. » De plus, veuillez vous référer à la page 68, Pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, qui stipule : « Les tableaux ne devraient pas contenir tous les renseignements relatifs aux projets provenant du CV. Seul le numéro de page du CV devrait être incorporé afin que l'évaluateur puisse vérifier cette information. »

Est-ce que l'État pourrait préciser si les grilles de ressources devraient inclure la réponse précise et des références au numéro de page du CV, ou si les grilles ne devraient inclure que les renseignements relatifs aux projets précis (titre/dates du projet et durée du projet) et une référence au numéro de page de sorte que l'évaluateur puisse vérifier cette information?

Réponse 93: Cette exigence a été modifiée, veuillez vous référer à la Réponse 89.

Question 94 : Dans la modification de la demande de soumissions 003, il était indiqué que l'État avait reçu une quantité importante de questions, commentaires et suggestions d'amélioration – ce qui pourrait entraîner des modifications/changements aux exigences de la DP.

Nous attendons des réponses afin de poursuivre l'élaboration de la soumission, et nous craignons que le travail accompli à ce jour puisse nécessiter une révision si des modifications substantielles sont à venir.

À la lumière de ce qui précède, nous demandons respectueusement une indication de la date de fourniture des réponses, et une prolongation supplémentaire de la date de clôture des soumissions lorsque Transports Canada publiera une nouvelle modification de la demande de soumissions.

Je vous remercie de votre attention. Notre objectif est d'assurer une réponse de qualité aux exigences de Transports Canada.

Réponse 94: Canada accorde une prolongation de la date de clôture au 1 Mars, 2017. S'il vous plaît référer à la réponse 91.

Le Canada a reçu une quantité importante de suggestions d'amélioration, de commentaires et de questions. Nous continuerons à publier les questions et réponses dès que possible. S'il y a d'autres modifications ou modifications importantes à la sollicitation, la date de clôture sera prolongée en conséquence.

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 95 : Dans le volet 1 – Soutien opérationnel de la GI-TI, la DP indique deux spécialistes, soutien des opérations – Niveau 2 différents (soutien des applications, soutien de la gestion des problèmes/changements) avec deux grilles différentes pour soutenir ces deux rôles différents. Dans le volet 1, il y a aussi deux spécialistes, service de dépannage mentionnés (niveaux 1 et 2), et un autre spécialiste, soutien des opérations (niveau 1).

D'après cette information, nous avons cru comprendre que cinq ressources devaient être présentées dans le cadre du volet 1. Cependant, la modification de la demande de soumissions 001, question 2, stipule : « Le Canada peut-il confirmer que les ressources doivent être présentées au moment de la soumission, une par catégorie pour chaque volet, comme suit?

- Quatre ressources pour le volet 1 (une par catégorie)
- Six ressources pour le volet 2 (une par catégorie)
- Cinq ressources pour le volet 3 (une par catégorie) »

La réponse fournie était « Oui, le Canada le confirme ».

Pouvez-vous préciser si quatre ou cinq ressources doivent être présentées dans le cadre du volet 1?

Réponse 95: Une réponse a déjà été fournie, veuillez vous référer à la Réponse 29.

Question 96 : Nous comprenons qu'une entreprise peut soumettre une réponse pour le volet 1, 2 ou 3, ou pour tous les volets, car elles sont toutes évaluées individuellement.

Pouvez-vous préciser votre réponse à la question 24, car l'État a répondu que la même ressource **ne peut pas** être proposée plus d'une fois dans la demande de soumissions. L'exemple utilisé faisait référence à l'architecte-conseil de l'organisation, car on a la même grille pour les volets 2 et 3, mais étant donné la façon dont vous avez répondu à la question, vous n'autorisez pas de présenter la même ressource même si les volets constituent chacun des propositions individuelles.

Par exemple :

La société A soumet une réponse pour les volets 2 et 3

La société B soumet une réponse seulement pour le volet 3

D'après votre réponse, la société A ne peut pas présenter la même ressource pour la catégorie d'architecte-conseil de l'organisation dans les volets 2 et 3. Cela signifierait que la société B, qui ne répond qu'au volet 3, pourrait utiliser la même ressource utilisée par la société A dans le volet 2, mais vous n'autorisez pas la société A à utiliser cette ressource dans sa réponse pour le volet 3.

L'État voulait-il répondre que la même ressource ne peut pas être utilisée dans le même volet, mais que la même ressource peut être utilisée en cas de réponse à plusieurs volets?

Réponse 96: Une réponse a déjà été fournie, veuillez vous référer à la Réponse 51.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 97 : « Nous avons reçu la modification n° 4 aujourd'hui; nous vous remercions de fournir ces réponses. Malheureusement, les questions que nous vous avons soumises le 6 janvier ne sont pas incluses dans le document de la modification n° 4. Certaines de ces questions ont été abordées par les questions d'autres fournisseurs, mais d'autres pas. Pour ces questions, que nous avons soumises il y a plus de deux semaines, nous avons encore besoin de réponses.

Nous comprenons que l'État a reporté la date de clôture des soumissions au 8 février, mais, étant donné que des questions importantes demeurent sans réponse, ce qui réduit gravement notre capacité à évaluer la présente DP, et à y répondre, nous demandons respectueusement un report de deux semaines de cette date de clôture, au 22 février.

Réponse 97: Canada accorde une prolongation de la date de clôture au 1 Mars, 2017. S'il vous plaît référer à la réponse 91.

Question 98 : Est-ce que l'État confirme qu'il acceptera des sociétés du secteur public ou du secteur privé ou des **sociétés d'État** dans le cadre de O2 concernant le poste de gestionnaire de projet – Niveau 3, volet 3?

Est-ce que l'État confirme qu'il acceptera des sociétés du secteur public ou du secteur privé ou des **sociétés d'État** dans le cadre de O2 concernant le poste d'architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3, volet 2?

Veillez confirmer que l'État acceptera comme référence d'entreprise pour O1 un organisme du gouvernement de l'Ontario en vertu de la Loi sur Metrolinx de 2006?

Réponse 98: Une réponse a déjà été fournie, veuillez vous référer à la Réponse 58.

Question 99 : En ce qui concerne O2 pour les deux postes d'architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3, veuillez confirmer que l'expérience auprès d'un gouvernement provincial et municipal sera également acceptée.

Réponse 99: Le Canada acceptera l'expérience des gouvernements provinciaux et municipaux, des sociétés d'État ou des organismes.

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question 100 : Est-ce que l'État confirme qu'il acceptera des sociétés du secteur public ou du secteur privé ou des **sociétés d'État** dans le cadre de O2 concernant le poste de directeur de projet – Niveau 3, volet 3?

Réponse 100: Une réponse a déjà été fournie, veuillez vous référer à la Réponse 87.

Question 101: Nous avons fourni à Transports Canada de nombreuses ressources, dont des candidats bilingues pour des besoins semblables. En insistant sur le fait que toutes les ressources fournies en réponse à Workstream 1 - Soutien opérationnel sous le numéro de sollicitation: T8086-152167 / A, TPSGC a effectivement déclaré que plusieurs de nos ressources remplissent actuellement ces fonctions au sein de Transports Canada, Plus d'une fois, ne sont pas conformes car ils ne sont pas bilingues.

Nous demandons que les exigences linguistiques de l'article 5.3 (II) Certification de la langue pour le flux de travail 1 - Soutien opérationnel soient changées de «bilingue» à «anglais» et que la CERTIFICATION OF LANGUAGE (anglais ou bilingue ou français) (C.-à-d., Les entrepreneurs doivent attester que toutes les ressources fournies en réponse aux autorisations de tâche délivrées en vertu de tout contrat ou contrats résultants répondent aux exigences linguistiques spécifiques de chaque AT).

Réponse 101 : Le Canada a examiné votre demande. Article 5.3 (II) La certification est modifiée pour clarifier les exigences linguistiques.

SUPPRIMER: Article 5.3 (II) Certification du Language

INSÉRER:

Article 5.3 (II) Certification of Language

En soumettant une soumission, le Soumissionnaire certifie que, si un contrat est attribué à la suite de la demande de soumissions, chaque candidat proposé dans sa soumission parlera couramment la langue indiquée ci-dessous. Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer oralement et par écrit dans la langue spécifiée sans aucune aide et avec des erreurs minimales.

Voici les exigences linguistiques pour les voley proposés. Différentes catégories de services professionnels qui seront nécessaires.

VOLET 1 – SOUTIEN OPÉRATIONNEL		
Catégorie de ressources	Niveau	Exigences Linguistiques
SPÉCIALISTE, SERVICE DE DÉPANNAGE	1	BILINGUE
SPÉCIALISTE, SERVICE DE DÉPANNAGE	2	*ANGLAIS
SPÉCIALISTE, SOUTIEN DES OPÉRATIONS	1	*ANGLAIS
SPÉCIALISTE, SOUTIEN DES OPÉRATIONS	2	*ANGLAIS

* À des fins d'évaluation, les ressources seront évaluées en anglais, mais le Canada prévoit qu'il pourrait y avoir un besoin des ressources bilingues.

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
06

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

VOLET 2 – SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE GI-TI		
Catégorie de ressources	Niveau	Exigences Linguistiques
ANALYSTE DES ACTIVITÉS	2	ANGLAIS
RÉDACTEUR TECHNIQUE	2	ANGLAIS
ADMINISTRATEUR DE SYSTEMS	2	ANGLAIS
ARCHITECTE TECHNIQUE	2	ANGLAIS
ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE	3	ANGLAIS
ARCHITECTE-CONSEIL DE L'ORGANISATION	3	ANGLAIS

VOLET 3 – SOUTIEN DE PROJETS DE GI-TI		
Catégorie de ressources	Niveau	Exigences Linguistiques
ARCHITECTE-CONSEIL DE L'ORGANISATION	3	ANGLAIS
DIRECTEUR DE PROJET	3	ANGLAIS
ADMINISTRATEUR DE PROJET	1	ANGLAIS
ADMINISTRATEUR DE PROJET	2	BILINGUE
GESTIONNAIRE DE PROJET	3	ANGLAIS

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LE MEME.